

1^{er} Symposium International de Sculpture Paul Ricard

Avec la participation de la ville de Bandol

Du 30 juin au 9 juillet 2009, île de Bendor

Règlement

Article 1 : Objet

A l'occasion du centenaire de Paul Ricard, industriel, artiste et mécène, le 1^{er} symposium de sculpture sur pierre, organisé sur l'île de Bendor sera inauguré par six sculpteurs.

Cette manifestation a pour objectif la promotion des artistes participants, la réalisation d'œuvres originales qui enrichiront le patrimoine culturel des îles. La société Paul Ricard souhaite également jouer un rôle pédagogique en direction du grand public.

Article 2 : Lieu et date

Le 1^{er} Symposium International de Sculpture Paul Ricard aura lieu du 30 juin au 9 juillet 2009, sur l'île de Bendor dans le Var

Les artistes disposeront de 10 jours, pour sculpter un bloc de pierre de Lens de 1,3 m³.environ.

Article 3 : Le thème

Le thème est «La méditerranée »

Ce thème doit être compris dans le sens de l'évocation aux voyages, de la culture et des civilisations de la Méditerranée.

Article 4 : Sélection

Le Comité de sélection choisira six sculpteurs qui participeront au Symposium.

La sélection portera sur la qualité et l'originalité des projets proposés par les candidats, sur la base d'une maquette fournie ou photographiée et du Curriculum Vitae de l'artiste.

Les décisions du Comité de sélection seront incontestables.

Article 5 : Exposition

Pour faire connaître leurs œuvres, les sculpteurs sélectionnés pourront participer à une exposition de sculpture dans une galerie de l'île de Bendor.

Le dépôt des œuvres aura lieu le 30 juin. L'expo sera ouverte du 30 juin au 30 août

Une commission pour frais de 15% sera retenue sur les ventes.

Les informations concernant le fonctionnement et les conditions d'exposition seront adressées aux six sculpteurs sélectionnés pour le symposium.

Article 6 : Accueil et hébergement

L'hébergement et les repas des sculpteurs seront pris en charge par « la Société d'Aménagement Hôtelier de Bendor », du 30 juin à partir de 9 heures jusqu'au 9 juillet 2008, 18 heures.

Les accompagnateurs éventuels devront s'acquitter de leurs frais d'hébergement et de restauration.

Article 7 : Organisation du symposium

Les sculptures seront réalisées dans des blocs de pierre de Lens. Un bloc sera fourni à chaque artiste. Le volume de chaque bloc brut est de 1,3 M³ et mesure environ 80 x 80 x 200 cm. Chaque sculpteur aura à sa disposition les équipements de base (eau, électricité, air comprimé). Chaque sculpteur apportera son propre outillage de sculpture et de finition. Le Symposium aura lieu quelle que soit la météorologie. Les blocs de pierre seront mis en place par l'organisation 2 jours avant le début du Symposium. Les artistes devront réaliser leur projet sur place en 10 jours. Le Symposium commencera le 30 juin à 9 heures. Les horaires de présence sur le lieu de sculpture sont de 9h-12h et 15h-19h. Les créations devront être impérativement terminées le 9 juillet 2009 à 17 heures. Les sculpteurs travailleront en public, des abris seront aménagés pour les protéger du soleil.

Article 8 : Rémunération

La Société Paul Ricard rachètera les œuvres réalisées par les sculpteurs à un prix résiduel de 1.500 €. Chaque sculpteur devra émettre une facture correspondant. Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée. Toutes les sculptures produites lors du Symposium deviendront propriété de la Société Paul Ricard qui se réserve les droits de les utiliser comme elle le souhaiterait. Les sculptures, les projets et maquettes, ainsi que toutes éventuelles publications des photos des œuvres, à titre d'information, de publicité ou d'édition deviendront la propriété de la société Paul Ricard.

Article 9 : Attribution de 2 prix

Un jury attribuera deux prix récompensant la qualité des œuvres réalisées.
Premier prix : 1.500€
Deuxième prix : 800€
Le jury se réunira le 9 juillet pour délibérer.
La remise des prix aura lieu le 9 juillet lors de la cérémonie de clôture du 1^{er} Symposium de sculpture Paul Ricard

Article 10 : Communication

La médiatisation sera assurée par l'envoi de dossiers de presse à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, au niveau local, national et international. Le grand public, les entreprises et les collectivités locales seront mobilisés par la production d'affiches, d'invitations et de brochures produites avant l'évènement présentant les artistes participant et les éventuelles manifestations pouvant avoir lieu durant le Symposium.

Article 11: Pièces à fournir pour le dossier de candidature

- Le formulaire de candidature
- Le règlement du 1^{er} Symposium Paul Ricard, retourné avec la mention "lu et approuvé", daté et signé.
- Un Curriculum Vitae.
- 5 photos de sculptures récentes de l'artiste (sculptures réalisées en pierre et sculptures monumentales).
- Maquette du projet envisagé à l'échelle 1/10^{ème} ou photo 3D, accompagné des dimensions de la sculpture finie
- Le titre de l'œuvre, et la présentation de son sens symbolique en une ou deux phrases,.
- Un texte court présentant son œuvre et sa démarche artistique.
- Une photo de l'artiste

Un dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le comité de sélection. Toutes les pièces fournies deviendront la propriété de la société Paul Ricard qui pour en disposer pour les besoins de communication.

Article 12 : Assurance

Les sculpteurs travaillent sous leur propre responsabilité et veilleront à leur sécurité et celle de leur entourage.

Ils devront fournir une attestation d'assurance de « responsabilité civile » et les documents faisant foi de leur affiliation à un organisme de protection sociale.(MDA).

Article 13 : Caution

Chaque artiste sélectionné devra envoyer un chèque de caution de 500€, pour valider sa participation. Ce chèque sera rendu intégralement après participation au Symposium.

En cas de sélection non suivie de participation, au cas où le sculpteur ne pourrait réaliser son œuvre par absentéisme ou autres raisons, le contrat d'engagement sera rompu et le chèque sera automatiquement encaissé.

La prise en charge d'hébergement et de restauration, sera annulée aussi.

Le comité de sélection décidera de l'admission définitive des participants au Symposium, lorsque l'ensemble des documents demandés officiellement, aux candidats sélectionnés, sera retourné.

Leur participation définitive leur sera communiquée au plus tard, le 15 mai 2009.

Article 14 : Calendrier

Date limite d'envoi des dossiers de candidature le 4 avril 2009

La délibération du Comité de Sélection sera communiquée aux candidats le 20 avril 2009

La liste officielle des 6 sculpteurs participant au 1^{er} Symposium de sculpture Paul Ricard sera communiquée le 15 mai 2009

LES CANDIDATURES SONT CLOTUREES CE JOUR LUNDI 6 AVRIL 2009

Les dossiers sont à adresser par courrier à :

<p style="text-align: center;">Virginie LORIETTE SOCIETE PAUL RICARD Service Communication 1er Symposium International de Sculpture Paul Ricard Ile des Embiez 83140 Six Fours les plages</p>

Pour toute information supplémentaire : virginie.loriette@paul-ricard.com

Formulaire de candidature

Pour le 1^{er} Symposium de sculpture Paul Ricard, Bendor du 30 au 9 juillet

Date de clôture des candidatures le 4 avril 2009

Nom :
Prénom :
Adresse :

Tel :
Adresse Internet :
N°MDA
N°Siret

Pièces à fournir :

- Le règlement du 1^{er} Symposium Paul Ricard, retourné avec la mention "lu et approuvé", daté et signé.
- Un Curriculum Vitae.
- 5 photos de sculptures récentes de l'artiste (sculptures réalisées en pierre et sculptures monumentales).
- Maquette du projet envisagé à l'échelle 1/10^{ème} ou photo 3D, accompagné des dimensions de la sculpture finie
- Le titre de l'œuvre, et la présentation de son sens symbolique en une ou deux phrases,.
- Un texte court présentant son œuvre et sa démarche artistique.
- Une photo de l'artiste

*Un dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le comité de sélection
Toutes les pièces fournies deviendront la propriété de la société Paul Ricard qui pour en disposer pour les besoins de communication.*

« Je m'engage à participer au Symposium International de Sculpture de L'île de Bendor, si ma candidature est admise par le comité de sélection. »

Fait à :Le Signature